

## Délégation départementale du Loiret

Service émetteur : département santé environnementale  
et déterminants de santé

Affaire suivie par : Caroline NICOLAS  
Courriel : [ars-cvl-dd45-unite-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-cvl-dd45-unite-sante-environnement@ars.sante.fr)  
Téléphone : 02 38 77 31 40  
Docteur Corinne GOUTHIERE  
Courriel : [corinne.gouthiere@ars.sante.fr](mailto:corinne.gouthiere@ars.sante.fr)  
Téléphone : 02 38 77 34 47

Date : **16 JUL. 2020**  
Objet : Dépassements en légionelles dans une tour aéro-  
réfrigérante à CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

Chère consœur, Cher confrère,

La légionellose, maladie à déclaration obligatoire, est une infection pulmonaire causée par des bactéries : les légionelles. Présentes dans le milieu naturel, elles prolifèrent dans l'eau lorsque les conditions de leur développement sont réunies, particulièrement entre 25 et 45 °C. La contamination se fait par inhalation d'eau contaminée (aérosols, microgouttelettes). La période d'incubation est de 2 à 10 jours. Cette maladie n'est pas contagieuse.

Je souhaite attirer votre attention sur le fait qu'une tour aéro-réfrigérante de l'usine *Les Crudettes* sise rue de Rue de Saint-Barthélémy - 45110 CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE a présenté, sur un prélèvement du 30 juin 2020, une importante contamination en *legionella pneumophila* (>1000000 UFC /L pour un seuil de correction obligatoire de 100 000 UFC/L). Dès que les résultats d'analyse ont été connus, le 10 juillet 2020, des mesures de gestion ont été prises pour arrêter l'installation et conditionner sa reprise à des actions de désinfection.

Il ne peut être exclu que cette émission dans l'air de *legionella pneumophila* ai pu entraîner un ou plusieurs cas de légionellose.

Aussi, je souhaite attirer votre attention au cas où un de vos patients, résidant ou ayant passé du temps à proximité de cette usine, présenterait dans les deux semaines à venir une symptomatologie évocatrice de légionellose (fièvre élevée avec toux et difficultés respiratoires) sans autre étiologie identifiable.

Les facteurs de risque individuels associés à la légionellose sont :

- l'âge supérieur à 50 ans, l'incidence augmentant avec l'âge,
- le sexe masculin,
- des antécédents de tabagisme, de diabète, de pathologies chroniques cardiaques, pulmonaires et l'insuffisance rénale,
- les traitements corticoïdes et immunosuppresseurs prolongés.

Toute suspicion de légionellose doit être confirmée par un examen radiologique des poumons et par la recherche d'antigènes solubles urinaires.

Tout cas confirmé de légionellose doit être déclaré à l'ARS auprès de la plateforme d'alertes sanitaires :

tél : 02 38 77 32 10

fax : 02 34 00 02 58

mail : [ars45-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars45-alerte@ars.sante.fr)

A toutes fins utiles, je vous joins un exemplaire du formulaire Cerfa de déclaration obligatoire ainsi qu'une plaquette d'information sur la légionellose.

Restant à votre disposition pour toute précision ou information complémentaire, je vous prie d'agréer, chère consœur, cher confrère, l'expression de mes sentiments distingués.



Docteur Corinne GOUTHIÈRE,

Conseillère médicale

Direction Santé publique et environnementale  
Agence régionale de santé Centre-Val de Loire